

**ESPACES PUBLICS****Contrat régional**

Avenant n°2 au contrat régional

Substitution d'opérations

**EXPOSE DES MOTIFS****I. RAPPEL : LES CONTRATS REGIONAUX**

La Ville d'Ivry-sur-Seine a signé avec le Conseil Régional d'Ile-de-France le 11 octobre 2007 un contrat régional, engagement de la Région, d'une part, et de la Commune, d'autre part, en vue de réaliser un programme pluriannuel d'investissements, dont le contenu a fait l'objet d'une concertation préalable, pour le financement de réalisations concourant à l'aménagement et à l'équipement cohérent et durable d'une partie du territoire régional.

Le taux des subventions régionales applicable aux opérations retenues est fixé à 45% de la dépense subventionnable dans les communes signataires d'un contrat de ville.

Le contrat régional de la Ville d'Ivry autorise un montant subventionnable de 3 000 000 € HT et comprend initialement les opérations suivantes :

- Voie nouvelle du Quartier Parisien pour un montant hors taxes de 1 410 000 euros
- Aménagement de la dalle Sadilec / Square des Fauconnières pour un montant hors taxes de 750 000 euros
- Requalification du plateau d'évolution sportif Hartmann pour un montant hors taxes de 840 000 euros.

En 2011, l'opération d'aménagement de la voie nouvelle du Quartier Parisien est réalisée et le solde de la subvention régionale perçu. L'opération d'aménagement de la dalle Sadilec / Square des Fauconnières et le projet de requalification du plateau d'évolution sportif Hartmann sont abandonnés, ce qui conduit à modifier le contrat régional.

Ainsi, par délibération en date du 17 novembre 2011, le conseil municipal a approuvé la prorogation d'un an du contrat régional, sa modification en conséquence.

En conséquence, le 28 août 2012 la Ville d'Ivry-sur-Seine a signé avec le Conseil Régional d'Ile-de-France une prorogation d'un an du contrat régional et un avenant à celui-ci. Le contrat régional modifié comprend les opérations suivantes :

- Voie nouvelle du Quartier Parisien pour un montant hors taxes de 1 410 000 euros
- Construction d'un bâtiment de vestiaires attenant au plateau sportif et aménagement d'un parc de stationnement clôturé pour deux bus afin de permettre l'homologation du stade de Clerville en catégorie 3 pour un montant hors taxes de 1 250 000 €.
- Requalification de la montée Colombier-Marat-Robespierre pour un montant hors taxes de 350 000 euros.

A ce jour, les deux opérations relatives aux travaux de requalification des espaces publics et sportifs définis dans le cadre de l'opération de construction de logements Hartmann-Marat sont décalées dans le temps. Ne s'intégrant plus dans le calendrier du contrat régional il convient d'y substituer d'autres opérations.

## **II. LE PROGRAMME MODIFIE DU CONTRAT REGIONAL DE LA VILLE**

Après recensement des opérations programmées non commencées, qui seront finalisées à la date de fin du contrat régional, une nouvelle fois prorogé, soit le 10 octobre 2014, il est proposé d'ajouter cinq nouvelles opérations en remplacement de la construction d'un bâtiment de vestiaires attenant au plateau sportif et aménagement d'un parc de stationnement clôturé pour deux bus afin de permettre l'homologation du stade de Clerville en catégorie 3 et la requalification de la montée Colombier-Marat-Robespierre .

### **• Rénovation de 6 courts de tennis au complexe sportif Venise Gosnat**

Le complexe sportif Venise Gosnat, sis 2 à 30 rue Amédée Huon à Ivry-sur-Seine, comprend 9 courts de tennis extérieurs.

La commune d'Ivry-sur-Seine souhaite la rénovation de 6 courts de tennis. En effet, l'état des sols rend la pratique sportive compliquée et dangereuse. Les travaux envisagés permettent une remise en état des courts de tennis permettant le bon déroulé de la saison sportive.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 220 000 € HT, soit 263 120 € TTC. Le démarrage des travaux est prévu pour octobre 2013 et doit durer 3 mois.

Cette année, la commune d'Ivry-sur-Seine a inscrit ces travaux dans le cadre de son exercice budgétaire.

- **Réhabilitation du centre de loisirs Le Robespierre élémentaire (Tranche 1)**

Le Robespierre, bâtiment accueillant un centre de loisirs élémentaire, sis 2 rue Robespierre à Ivry-sur-Seine, a été construit en 1950.

La commune est attentive à ce que les installations péri-scolaires répondent aux conditions de sécurité, de confort et d'évolution que requièrent ces équipements.

Or, le centre de loisirs Le Robespierre souffre d'une étanchéité défectueuse et d'une isolation insuffisante des toitures existantes qui nécessitent d'être prises en compte rapidement afin de poursuivre les activités proposées l'hiver. Les travaux envisagés permettent de remédier à ces problèmes et sont aussi l'occasion de procéder au désamiantage et à la rénovation du système de désenfumage des cages d'escaliers.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 220 000 € HT, soit 263 120 € TTC. Le démarrage des travaux est prévu pour octobre 2013 et doit durer 10 mois.

Cette année, la commune d'Ivry-sur-Seine a inscrit ces travaux dans le cadre de son exercice budgétaire.

- **Création d'un centre de loisirs à l'école maternelle Gabriel Péri (Tranche 1)**

L'école maternelle Gabriel Péri, sise 47 rue Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine, a été construite en 1980.

La ville d'Ivry-sur-Seine développe une politique volontariste de réalisation, de rénovation, de gestion et de mise à disposition des équipements publics. Pour répondre aux besoins de places en centre de loisirs des familles ivryennes et pour assurer une couverture optimale du territoire de la commune, la création d'un centre de loisirs de 213 m<sup>2</sup> à l'école maternelle Gabriel Péri s'avère nécessaire.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 220 000 € HT, soit 263 120 € TTC. Le démarrage est prévu pour juillet 2014 et doit durer 2 mois.

Il est prévu d'inscrire ces travaux dans le cadre de l'exercice budgétaire 2014. Cette opération figure dans la programmation des investissements

- **Gros entretien et aménagement des parties communes du centre J. Hachette**

Le centre Jeanne Hachette, sis à l'angle de l'avenue Georges Gosnat et de la rue Raspail à Ivry-sur-Seine, a été construit à la fin des années 1970 dans le cadre d'une opération de rénovation du centre ville. Ce bâtiment a été reconnu, dès sa construction, pour ses qualités architecturales novatrices et il fait l'objet aujourd'hui d'un classement « label du XXème siècle ». Il comprend, outre le centre commercial, des bureaux et des habitations. L'ensemble dispose de terrasses plantées à tous les niveaux et créé un édifice à la fois dense et fortement arboré.

Le centre commercial comporte des circulations intérieures publiques qui assurent la liaison entre la sortie du métro et la place de la mairie.

Malgré de gros travaux d'entretien déjà réalisés, ce centre présente d'importantes dégradations des espaces publics.

En effet, les circulations publiques qui distribuent cet ensemble immobilier nécessitent au vu de leur état de vétusté :

- une réfection complète des installations électriques et appareils d'éclairage,
- une mise en lumière des circulations publiques,
- une reprise des cheminements des terrasses publiques,
- une valorisation des espaces plantés.

Ces travaux ont pour but d'améliorer la sécurité des usagers, de requalifier et réaménager les circulations publiques.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 292 400 € HT, soit 349 710 € TTC. Le démarrage des travaux est prévu pour mai 2014 et doit durer 4 mois.

Il est prévu d'inscrire ces travaux dans le cadre de l'exercice budgétaire 2014. Cette opération figure dans la programmation des investissements.

- **Réhabilitation des bâtiments communaux du 9, 11, 13 rue Raspail**

La rue Raspail est l'une des principales artères du centre-ville d'Ivry. Elle a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation il y a quelques années : rénovation de la chaussée et des réseaux, élargissement des trottoirs, modification du stationnement.

La ville possède au 9, 11, 13 rue Raspail trois bâtiments contigus qui sont caractéristiques de la typologie architecturale du centre-ville avant sa rénovation.

La ville d'Ivry-sur-Seine a décidé de conserver ces bâtiments et de réhabiliter les façades de ces derniers qui sont dans un état vétuste : fenêtres et persiennes hors d'usage, enduit sur façades fissuré ou décollé, zinguerie percée...

Les travaux envisagés visent à réhabiliter les bâtiments tout en conservant leur aspect d'origine : fenêtres et persiennes remplacées à l'identique, enduit plâtre et chaux avec respect de la modénature existante sur les façades.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 250 800 € HT soit 299 956 € TTC. Le démarrage des travaux est prévu pour mai 2014 et doit durer 4 mois dans le cadre de l'exercice budgétaire 2014.

### **III. CONCLUSION**

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France un avenant afin de :

- Substituer aux opérations de construction d'un bâtiment de vestiaires adossé au plateau sportif et aménagement d'un parc de stationnement clôturé pour deux bus afin de permettre l'homologation du stade de Clerville en catégorie 3 et la requalification de la montée Colombier-Marat-Robespierre, les opérations de rénovation de 6 courts de tennis au complexe sportif Venise Gosnat, la réhabilitation du centre de loisirs Le Robespierre élémentaire (Tranche 1), la création d'un centre de loisirs à l'école maternelle Gabriel PERI (Tranche 1), et le gros entretien et aménagement des parties communes du centre J. Hachette.
  
- De proroger le contrat pour une durée d'un an, soit jusqu'au 10 octobre 2014.

Pour l'année 2013, les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif.

P.J. : plan de financement et échéancier prévisionnel de réalisation

## PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION

	DEPENSES TTC	FINANCEMENT REGIONAL	% participation Ville	Livraison
<b>Réalisations 2013</b>	<b>526 240 €</b>	<b>198 000 €</b>		
Rénovation de 6 courts de Tennis	263 120 €	99 000 €	62,4%	janv-14
Réhabilitation du centre de loisirs Robespierre	263 120 €	99 000 €	62,4%	août-14
<b>Réalisations 2014</b>	<b>912 786 €</b>	<b>343 440 €</b>		
Création d'un centre de loisirs à G. Péri	263 120 €	99 000 €	62,4%	sept-14
Aménagement du centre J. Hachette	349 710 €	131 580 €	62,4%	sept-14
Réhabilitation du 9,11,13 rue Raspail	299 956 €	112 860 €	62,4%	sept-14
<b>TOTAL REALISATIONS</b>	<b>1 439 026 €</b>	<b>541 440 €</b>		

## **ESPACES PUBLICS**

### **Contrat régional**

Avenant n°2 au contrat régional  
Substitution d'opérations

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 22 juin 2006 approuvant la mise en place d'un contrat régional pour la réalisation des opérations suivantes : 2<sup>ème</sup> phase zone 30 Monmousseau, placette des Fauconnières et dalle Sadilec, voie nouvelle du Quartier Parisien,

vu sa délibération du 23 novembre 2006 approuvant la modification du Contrat régional, afin de réaliser les opérations suivantes : voie nouvelle Quartier Parisien, dalle Sadilec / square des Fauconnières, requalification du plateau d'évolution sportif Hartmann,

vu sa délibération du 17 décembre 2009 approuvant le programme des travaux pour la requalification des espaces publics et sportifs définis dans le cadre de l'opération de construction des logements Hartmann-Marat,

vu sa délibération du 17 novembre 2011 approuvant la prorogation d'un an du contrat régional et la modification du contrat régional, afin de réaliser les opérations suivantes : voie nouvelles Quartier Parisien ; construction d'un bâtiment de vestiaires adossé au plateau sportif et aménagement d'un parc de stationnement clôturé pour deux bus afin de permettre l'homologation du stade de Clerville en catégorie 3 ; la requalification de la montée Colombier-Marat-Robespierre .

considérant que la Commune a décalé dans le temps le projet relatif aux travaux de requalification des espaces publics et sportifs définis dans le cadre de l'opération de construction de logements Hartmann-Marat,

considérant qu'il est proposé de remplacer deux opérations du contrat régional par quatre autres afin qu'il comprenne les opérations suivantes :

- Voie nouvelles Quartier Parisien ;
- Rénovation de 6 courts de tennis au complexe sportif Venise Gosnat ;
- Réhabilitation du centre de loisirs Le Robespierre élémentaire (Tranche 1) ;
- Création d'un centre de loisirs à l'école maternelle Gabriel PERI (Tranche 1) ;
- Gros entretien et aménagement des parties communes du centre J. Hachette.

vu le plan de financement, ci-annexé,  
vu l'échéancier prévisionnel de réalisation, ci-annexé,  
vu le budget communal,

**DELIBERE**

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la modification à apporter au Contrat régional consistant à :

- Proroger le contrat régional d'une durée d'un an.
- Substituer aux opérations de construction d'un bâtiment de vestiaires adossé au plateau sportif et aménagement d'un parc de stationnement clôturé pour deux bus afin de permettre l'homologation du stade de Clerville en catégorie 3 et la requalification de la montée Colombier-Marat-Robespierre, les opérations de Rénovation de 6 courts de tennis au complexe sportif Venise Gosnat ; la réhabilitation du centre de loisirs Le Robespierre élémentaire (Tranche 1) ; la création d'un centre de loisirs à l'école maternelle Gabriel PERI (Tranche 1) ; et le gros entretien et aménagement des parties communes du centre J. Hachette,

**ARTICLE 2 :** APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation s'y rapportant.

**ARTICLE 3 :** SOLLICITE en conséquence auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France la conclusion d'un avenant audit Contrat régional.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE le Maire à signer l'avenant au Contrat régional à intervenir avec le Conseil Régional d'Ile-de-France ainsi que tout document y afférant.

**ARTICLE 5 :** DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013  
RECU EN PREFECTURE  
LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 30 SEPTEMBRE 2013